



PLU

SAINT-ANDRE-DE-BOEGE

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Lettre exceptionnelle d'information n° 3

*Le Projet d'Aménagement et
de Développement Durable
de notre commune...*



*Invitation à une réunion publique
le 2 mai 2018 à 20h
à la salle des fêtes*

Madame, Monsieur,

La démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint André se poursuit, et vos élus ont réfléchi aux choix à faire pour l'avenir de notre commune.

Ils se sont appuyés pour ce faire, sur les enjeux dégagés du diagnostic territorial, dont une synthèse vous est parvenue en février dans le cadre de la lettre d'information n°2.

Réunis à plusieurs reprises, ils ont ensuite formalisé ces choix dans le cadre d'un projet politique global : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'écriture de ce PADD constitue une étape importante de la démarche, en ce qu'elle débouche sur l'expression des "grandes lignes" de l'évolution de notre commune pour les 10 à 12 prochaines années.

Ces grandes lignes doivent toutefois rester compatibles avec celles exprimées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour l'ensemble du territoire des 3 Vallées.

Elles doivent également respecter le cadre législatif en vigueur en matière d'aménagement du Territoire, et aborder un certain nombre de thématiques sociales, économiques et environnementales.

Ce projet de PADD a été présenté et discuté au Comité de pilotage du 15 mars dernier auquel étaient présentes un certain nombre de personnes publiques associées à la démarche.

Cette troisième lettre d'information vous présente une version résumée (encore évolutive) des orientations générales du PADD de notre commune, sur lesquelles votre Conseil Municipal a débattu en séance publique le 22 mars dernier, et dont nous vous proposons de discuter ensemble, lors de la prochaine réunion publique d'information et de débats (voir encadré).

Nous vous rappelons que dans le cadre de la concertation qui se poursuit avec vous, habitants de Saint-André, divers documents sur le PLU, ainsi qu'un registre de remarques, sont à votre disposition en Mairie et sur le site Internet de la commune.

Vous espérez aussi nombreux et participatifs que lors de la précédente rencontre, afin que notre futur projet communal soit partagé et aussi consensuel que possible.

Votre Maire, Jean-François BOSSON
et l'ensemble du Conseil Municipal



QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Un engagement de portée universelle, à toutes les échelles territoriales ...

■ **Un engagement à promouvoir DES MODES DE DEVELOPPEMENT PLUS RESPECTUEUX ...**

- ↳ de l'environnement,
- ↳ de la solidarité sociale, et ...
- ↳ de l'épanouissement culturel.

■ **Il traduit la convergence de TROIS PREOCCUPATIONS :**

- ↳ le social,
- ↳ l'économie,
- ↳ l'environnement.

■ **Le développement durable est un IMPERATIF érigé en PRIORITÉ NATIONALE, ...**

pour que les orientations choisies n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques, biologiques et environnementales, avec ...

"Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

1ère définition donnée en 1986 par la Commission de Mme BRUNTLAND, et reprise en 1992, lors de la Conférence mondiale des Nations Unies de Rio.



Le PADD : Une pièce obligatoire, et la "CLEF DE VOÛTE" du PLU ...

■ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme portant sur l'ensemble du territoire communal, pour les années à venir.**



Principe d'équilibre

- Entre développement et protection.
- Entre les différents espaces.



Principe de diversité et de mixité urbaine et sociale :

- Mixité des fonctions.
- Diversité de la population.



Principe d'utilisation économe de l'espace.



Principe de Gouvernance :

- Participation, solidarité, partenariat.
- Précaution, prévention, pérennité, ...

■ **C'est l'expression d'un PROJET POLITIQUE GLOBAL, d'un engagement moral des élus ...**

mais qui doit viser les principes fondamentaux du développement durable.

■ **Le PADD trouvera sa TRADUCTION DANS D'AUTRES DOCUMENTS DU PLU, juridiquement opposables :**

LE PADD DE SAINT-ANDRE-DE-BOËGE

3 GRANDES ORIENTATIONS, pour une AMBITION GENERALE ...

Conforter et développer les fonctions villageoises de Saint-André, au profit de son animation et de son identité ...

Soutenir et conforter l'économie locale dans ses diverses composantes et potentialités ...



Pour un village de moyenne montagne vivant et animé dans un cadre de planification territoriale élargi et durable...

Conserver et valoriser un cadre de vie de qualité fondé sur le contexte environnemental du territoire ...

I

Conforter et développer les fonctions villageoises...

I.1 Poursuivre une certaine diversification des logements à l'échelle du village

I.1.a Préparer les conditions d'un développement progressif et structuré de l'habitat en partie sud du Chef-lieu.

I.1.b Favoriser la réhabilitation du bâti ancien existant (et sa réaffectation à l'habitat)

I.2 Favoriser les conditions d'animation et de vie sociale du Chef-lieu

I.2.a Y soutenir l'implantation de services de proximité

I.2.b Y conforter l'armature des équipements et des espaces publics

I.2.c Y poursuivre le maillage des circulations douces (piétons)

I.3 Contenir le développement urbain en dehors du Chef-lieu

I.3.a Conforter les hameaux dans leurs enveloppes actuelles, en fonction des contraintes et sensibilités propres à chacun.

I.3.b Gérer de façon limitative les constructions existantes hors de l'enveloppe urbaine.

I.2.d [S'il y a lieu...] Mener une politique foncière (ou de sauvegarde) adaptée à la mise en œuvre de ces objectifs.

Soutenir et conforter l'économie locale...

II.1 Favoriser ou préparer les conditions du maintien et du développement des activités artisanales et de services.

II.1.a En amont : Contribuer à la résorption de la fracture numérique du territoire ...

II.1.b Poursuivre un développement maîtrisé de la ZAE communautaire de "Chez Merlin" ...

II.1.c [hors ZAE ...] Soutenir le maintien et l'installation d'activités artisanales et de services de proximité, ...

II.2 Assurer la pérennité et la qualité de l'agriculture de moyenne montagne, ainsi que de la sylviculture.

II.2.a Accompagner l'activité agricole dans sa fonction productive (fonction principale), dans sa diversité et dans ses modes traditionnels d'exploitation...

II.2.b Promouvoir une gestion et une exploitation durables de la forêt, en conciliant sa fonction économique de production et ses autres fonctions, ...

II.3 Promouvoir une offre touristique et de loisirs Intégrée à la stratégie du SCoT des 3 Vallées.

II.3.a Soutenir le développement du tourisme vert et des loisirs de plein-air, en relation avec l'agriculture et l'environnement ...

II.3.b Promouvoir l'histoire et la culture locales facteurs d'identité montagnarde et d'attractivité touristique ...

II.3.b Soutenir le développement de certains hébergements touristiques, ...

Conserver et valoriser un cadre de vie de qualité ...

III.1 Assurer la préservation d'une armature naturelle ...

III.1.a Garantir la protection des espaces réservoirs de biodiversité, ainsi que la diversité et la continuité des milieux, ...

III.1.b Adapter (moduler) la protection et la gestion de ces espaces et de ces milieux, ...

III.2 Maîtriser l'évolution du cadre bâti et des paysages

III.2.a Favoriser un développement urbain recentré et économe en espace, ...

III.2.b Veiller à l'insertion architecturale et paysagère des futures constructions,...

III.2.c III.2,d Préserver le patrimoine, les points de vue et les plages agraires d'intérêt paysager ...

III.3 Prévenir et limiter les sources de risques et de nuisances ...

III.3.a Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances ...

III.3.b III.3,c Préserver les ressources, limiter les rejets, maîtriser les consommations d'énergies et limiter les gaz à effet de serre, ...